



## INSCRIPTIONS ET RÉINSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES RENTÉE IFMK 2022

### 1. Pré-rentée (étudiants K1 - 1<sup>ère</sup> année) :

Une réunion de pré-rentée aura lieu le lundi 11 juillet 2022, de 10h00 à 12h00, en salle 153 à l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie pour les étudiants de première année.

### 2. Inscriptions (étudiants K1 : 1<sup>ère</sup> année) ou réinscriptions administratives (étudiants K2/K3/K4) :

#### Étape 1 :

L'acquiescement de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) auprès du CROUS constitue une étape obligatoire à réaliser avant votre inscription ou réinscription à l'IFMK.

Il vous permet d'obtenir un code CVEC qui vous sera demandé lors de votre inscription administrative.

**Quand ?** Dès maintenant.

**Où ?** En cliquant sur le lien suivant pour obtenir votre code CVEC : <https://cvec.etudiant.gouv.fr>

Le montant pour la rentrée 2022 est de 95 €. Tous les étudiants en formation initiale doivent s'inscrire pour obtenir une attestation de paiement ou une attestation d'exonération. Le paiement se fera en ligne.

#### Étape 2 :

Les étudiants K1 (1<sup>ère</sup> année) recevront leur dossier d'inscription le jour de la pré-rentée. Les étudiants K2/K3/K4 recevront leur dossier de réinscription par mail.

Les étudiants doivent tous renvoyer leur dossier d'inscription ou de réinscription **par courrier uniquement avant le 15 août 2022 à l'adresse suivante :**

**Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie  
Institut Régional de Formation du CHU de REIMS  
45 rue Cognacq Jay  
51092 REIMS Cedex**

### 3. Règlement des droits d'inscription :

Il se fera uniquement par chèque bancaire **à l'ordre du Trésor Public** :

- **170,00 € pour les K1 et K2**
- **243,00 € pour les K3 et K4.**

Les étudiants boursiers qui justifieront d'une pré-notification ou notification de bourses 2022 bénéficieront d'une exonération.

#### 4. Liste des documents à fournir pour le dossier d'inscription ou de réinscription :

INSCRIPTION - Etudiants K1 : 1 <sup>ère</sup> année	REINSCRIPTIONS - Etudiants K2 / K3 / K4
<ul style="list-style-type: none"><li>→ Attestation CVEC</li><li>→ Fiche de renseignements complétée + <b>1 photo</b></li><li>→ Dossier apprenant complété et signé + <b>CV/dernier diplôme et certificat de scolarité N-1 ou N-2</b></li><li>→ Certificat de vaccinations (<b>voir documents joints</b>)</li><li>→ Certificat médecin agréé datant de moins de 3 mois attestant que l'étudiant ne présente pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession de masseur-kinésithérapeute (<b>voir imprimé joint</b>)</li><li>→ Attestation de responsabilité civile 2022-2023</li><li>→ Copie de la carte d'identité ou de la carte de séjour en cours de validité</li><li>→ Relevé d'Identité Bancaire récent à vos nom et prénom</li><li>→ 1 chèque à l'<b>ordre du Trésor Public</b> :<ul style="list-style-type: none"><li>- les droits d'inscription (<b>170,00€</b>) <b>ou</b> copie de la <b>pré-notification ou de la notification de bourses 2022-2023</b>)</li></ul></li><li>→ Attestation droit à l'image complétée et signée</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>→ Attestation CVEC</li><li>→ Fiche de renseignements complétée</li><li>→ Certificat de vaccinations</li><li>→ Attestation de responsabilité civile 2022-2023</li><li>→ Relevé d'Identité Bancaire (<b>uniquement si changement</b>)</li><li>→ 1 chèque à l'<b>ordre du Trésor Public</b> pour les droits d'inscription :<ul style="list-style-type: none"><li><b>170,00 € pour les K2</b></li><li><b>243,00 € pour les K3 et K4</b></li><li><b>ou copie de pré-notification ou de notification de bourses 2022-2023</b></li></ul></li><li>→ Attestation droit à l'image complétée et signée</li></ul>

#### 5. Dates des rentrées :

**K1 (1<sup>ère</sup> année) :** Jeudi 1er septembre 2022 à 9h00 en salle 153

**K2 (2<sup>ème</sup> année) :** Jeudi 1er septembre 2022 à 13h30 en salle 331

**K3 (3<sup>ème</sup> année) :** Vendredi 2 septembre 2022, à 9h00 en salle 355

**K4 (4<sup>ème</sup> année) :** Vendredi 2 septembre 2022, à 13h30 en salle 355

#### 6. Demandes de bourses régionales 2022-2023 :

Le dossier de demande de bourses est remis aux étudiants K1 le jour de la pré-rentrée. Les étudiants K2-K3-K4 ont déjà reçu toutes les informations et pouvaient dès le 2 mai 2022 déposer leur demande de bourses en ligne.

#### 7. Affiliation à la sécurité sociale :

Vous n'avez aucune démarche à effectuer pour être affilié à la sécurité sociale, les nouveaux entrants dans l'enseignement supérieur restant rattachés à leur caisse antérieure, le plus souvent la caisse de leurs parents. Vous pouvez obtenir des renseignements complémentaires en cliquant sur le lien ci-dessous : <https://www.ameli.fr/assure/droits-demarches/etudes-emploi-retraite/etudes-stages/etudiant>

#### 8. Inscriptions URCA :

Parallèlement à l'inscription à l'IFMK, la formation de masseur-kinésithérapeute étant universalisée, vous devrez vous inscrire sur le bureau virtuel de l'URCA. Pour toute demande d'informations complémentaires, vous pouvez envoyer un mail à [paramedical@univ-reims.fr](mailto:paramedical@univ-reims.fr) (aucun montant supplémentaire à régler, en application de la convention de partenariat signée entre l'URCA et la Région). Lien URCA : [https://www.univ-reims.fr/formations-paramedicales-ifs-iade-ifmem-et-ifmk,25287,41777.html](https://www.univ-reims.fr/formations-paramedicales-ifs-iade-ifmem-et-ifmk/formations-paramedicales-ifs-iade-ifmem-et-ifmk,25287,41777.html)